



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Organe cantonale de conduite OCC
Kantonales Führungsorgan KFO

Organe de conduite sanitaire OCS
Sanitätsdienstliche Führungsorgan SFO

Groupe institutions à risques GIR
Gruppe Risikoinstitutionen GRI

—

Fribourg, le 27 mars 2020

Groupe « Institutions à risques »

Institutions concernées :

- Etablissements médico-sociaux
- Services d'aide et soins à domicile
- Institutions spécialisées et institutions bas seuils

Stratégie cantonale :

Maintien d'une prise en charge digne et sécurisée à domicile ou en institution, afin d'éviter des souffrances inutiles aux personnes et pour ne pas surcharger les hôpitaux

Enjeux-clés :

- 1) Sécurité et dignité des bénéficiaires, ainsi que de leurs proches.
- 2) Sécurité et capacité à durer des professionnels de la santé et des équipes d'encadrement
- 3) Stratégie unifiée et mise en œuvre décentralisée
- 4) Diligence, responsabilité, complémentarité, travail d'équipe et modestie.

Missions communes aux partenaires des institutions à risque dans le cadre de la crise covid

1. Prendre en charge les bénéficiaires de manière digne et sécurisée
2. Eviter la propagation du virus auprès des bénéficiaires et du personnel
3. Prioriser les prestations pour assurer les prises en charge essentielles au maintien en santé
4. Gérer les ressources en personnel pour assurer les prestations essentielles
5. Ne pas transférer les bénéficiaires vers les hôpitaux (exceptions uniquement avec l'accord du médecin-répondant ou médecin-traitant)

Missions spécifiques de certains partenaires des institutions à risque dans le cadre de la crise covid

A. Missions spécifiques des Réseaux de santé dans le cadre de la crise covid

1. Appuyer, accompagner et coordonner les prestataires de soins
2. Centraliser les données des EMS et ASD (monitoring)
3. Soutenir la mise en œuvre des missions cantonales
4. Superviser l'approvisionnement en personnel, voire, au besoin, procéder à la réallocation des ressources humaines / appuis en personnel au sein du Réseau

B. Missions spécifiques des EMS dans le cadre de la crise covid

1. Limiter la propagation si le virus entre dans l'EMS, en isolant les résidents atteints et en isolant les unités touchées
2. Accompagner de la manière la plus digne et sécurisée possible les résidents en fin de vie ainsi que leurs familles.

C. Missions spécifiques du médecin-répondant en EMS dans le cadre de la crise covid

1. Reprendre la mission des médecins-traitants et désigner un-e suppléant-e
2. Connaître le fonctionnement de l'organisation de la structure covid dans l'EMS (réorganisation en petites unités, etc.), participer à sa mise en place et collaborer à la formation interne du personnel
3. Effectuer des visites régulières auprès de l'EMS et être atteignable en permanence
4. Faire de l'accompagnement de fin de vie (suivi médical et accompagnement des familles)
5. Se mettre à disposition du personnel soignant pour réaliser ou faire réaliser les frottis du personnel soignant
6. Annonce des décès à l'OFSP et au médecin-cantonal (MedSMC@secu.fr.ch), (maltrans@secu.fr.ch)

D. Missions de services d'aide et soins à domicile dans le cadre de la crise covid

1. Assurer les soins pour les clients habituels et les personnes sortant des hôpitaux
2. Selon les souhaits des clients et dans la mesure du possible, effectuer un suivi palliatif à la maison
3. Etablir un lien avec les communes (ou autres institutions responsables) pour les systèmes de veilles des personnes vulnérables clientes des services d'aide et de soins à domicile
4. Garantir la coordination de la reprise des activités d'aide par d'autres entités

Transmission à

—

A compléter